

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 octobre 2012.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15 et 16 octobre 2012

2012 R. 57 - Désignation de représentants de la Ville de Paris au sein du SYCTOM, l'Agence métropolitaine des déchets ménagers.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu l'arrêté préfectoral n°2011248-0005 en date du 5 septembre 2011, portant modification statutaire du Syndicat mixte central de traitement des ordures ménagères « SYCTOM » ;

Vu le rapport de M. Bertrand DELANOE, Maire de Paris, en date du 2 octobre 2012 ;

Sur la proposition de M. Bertrand DELANOE, Maire de Paris,

Délibère :

Sont désignés pour représenter la Ville de Paris au sein du SYCTOM, l'Agence métropolitaine des déchets ménagers (Comité administrant ledit syndicat) :

M. Jérôme COUMET titulaire en remplacement de Mme Seybah DAGOMA, désignée le 21 avril 2008, démissionnaire ;

Mme Annick OLIVIER titulaire en remplacement de Mme Pascale BOISTARD, désignée le 21 avril 2008, démissionnaire.